

comme une félonie commune, mais que, pour sire de Fosseux, il aurait presque pu qualifier de trahison. Au reste, divers détails subséquents de son histoire <sup>(1)</sup> présentent le second fils de Jean II sous des dehors au moins aussi défavorables. Cependant, chez nos anecdotiers, c'est le sire de Nivelles seul qui endosse la mauvaise réputation des deux frères. Il semble bien qu'il y ait injustice, et que particulièrement les continuateurs d'ANSELME, en leur qualité d'historiens, assument en ceci une bien grande responsabilité...

Voilà donc bien des raisons de suspecter les deux conjectures, et surtout celle d'ANSELME, que DU CHESNE avait, du reste, pour ainsi dire ruinée d'avance.

Ce qui reste debout, c'est que l'exhérédation eut pour cause réelle et profonde d'anciens dissentiments de famille, auxquels se réfère la version de FLEURY DE BELLINGEN. Or, les détails de cette querelle domestique entre le père et ses deux fils nous manquent jusqu'à présent et nous ne savons pas si les choses ont pu aller assez loin pour que le seigneur de Nivelles ait donné un soufflet à son père.

Ces détails, DÉSORMEAUX va nous les dire.

Cet auteur est le second et dernier historiographe des Montmorency. S'il ne jouit pas de l'autorité de DU CHESNE, il est néanmoins encore un écrivain relativement estimé. Il connaît son devancier, lui rend hommage à chaque instant et il emprunte, en la citant, des pages entières à son *Histoire célèbre*. Mais autant celle-ci offrait des aspects de fresque en son déroulement de synthèses puissantes, autant DÉSORMEAUX se complait dans le détail et l'anecdote. Cette prolixité relative n'exclut pas, hâtons-nous de le dire, une certaine force dans le style. Les causes du « schisme » par exemple — le mot est de lui — sont exposées de main de maître. Laissons-le donc parler.

« Le baron de Montmorency [Jean II]... avait perdu [en 1461] son épouse Jeanne de Fosseux qui lui avait apporté en dot les baronnies de Nivelles, de Fosseux, d'Auteville, de Wymes et de Barly; il en avait eu deux fils [Jean et Louis], tous les deux pleins de feu, de courage et d'ambition, promettant de soutenir dignement leur nom; mais Jean II n'eut pas plutôt épousé en secondes noces Marguerite d'Orgemont, que l'intérieur de sa maison ne fut plus rempli que de troubles et de querelles domestiques: son épouse devint aussi odieuse à ses fils, qu'elle lui était chère; ils s'éloignèrent de la maison paternelle; et malgré les menaces de Jean II ils embrassèrent le parti du duc de Bourgogne. Bientôt après, ces deux aînés en vinrent entr'eux à une rupture ouverte; ils se défièrent mutuellement en un combat particulier; peu s'en fallut qu'ils ne s'égorgeassent auprès d'Écouen. Jean II se crut autorisé, par la conduite de Jean et de Louis, à

(1) Voir notamment *ibid.*, p. 284, ses démêlés avec Bonne de Fosseux sa tante et pp. 286-287, ses procès avec Guillaume son frère cadet.

les déshériter, et à transférer les droits d'aînesse à son troisième fils Guillaume de Montmorency, qu'il avait eu de Marguerite d'Orgemont: telle est l'époque du schisme de la maison de Montmorency, et le commencement de la haute fortune de Guillaume de Montmorency <sup>(1)</sup>.

L'histoire devient édifiante.

Certes, des ouvrages comme celui-ci, ordinairement écrits pour la plus grande gloire (et à la solde) des familles dont ils content l'histoire, ne doivent pas, *a priori*, être lus avec une absolue confiance. Mais le récit qu'on vient de lire est si peu fardé qu'on doit bien le considérer comme sincère; et DÉSORMEAUX, pour ne rien laisser ignorer des événements qui donnent tort à tout le monde en cette affaire, peut inspirer, semble-t-il, autant de confiance que possible.

Or, le geste final du vieux baron s'y trouve diminué. C'est presque un geste de lassitude; et il semble voir ce vieux seigneur, depuis longtemps débile, à présent de cœur usé, et d'âme inerte, consommant l'acte fatal, d'une main quasi inconsciente conduite par quelque volonté presque étrangère, douceuse et tenace, la volonté de cette femme que l'on nous dit odieuse, et que tantôt l'on nous montrera implacable en sa haine contre les deux seigneurs du premier lit.

Ici encore, la félonie reprochée aux deux frères, pour n'être pas diminuée en sa portée politique, apparaît comme une simple péripétie de cette cruelle lutte intestine. L'auteur y revient du reste, lorsqu'il reprend en détails l'histoire du vieux baron:

[A l'époque de la Ligue du Bien public] le baron de Montmorency donna à Louis XI les mêmes marques de fidélité et d'attachement qu'il avait données à Charles VII. Ses deux fils aînés n'imitèrent point son exemple: il parait cependant que c'est à la tyrannie du gouvernement féodal qu'il faut attribuer leur révolte. Ils possédoient l'un et l'autre en Artois et en Flandre de grandes terres du chef de leur mère Jeanne de Fosseux: on sait que telles étoient les loix des fiefs, que si un vassal eût refusé de marcher sous les drapeaux de son seigneur, son fief étoit confisqué. La seule crainte de perdre leur héritage les arma donc dans la guerre du bien public <sup>(2)</sup>.

Voilà, définitivement justifiée en droit, la fameuse félonie reprochée aux deux frères.

Continuant son récit, DÉSORMEAUX insiste à nouveau sur les causes morales de l'exhérédation:

Après la paix, les seigneurs de Nivelles et de Fosseux rentrèrent en France; mais ils ne trouvèrent qu'un père irrité, et une marâtre implacable. Les dernières années de Jean II s'écoulèrent dans l'amertume et la douleur; il tenta de rompre les liens qui attachoient ses deux fils au duc de Bourgogne; mais ces liens étoient devenus encore plus forts: l'aîné avait épousé

(1) DÉSORMEAUX, *Histoire de la Maison de Montmorency*. Paris, 1764, 5 vol. in-12. T. II, pp. 385-386. — (2) *Ibid.* pp. 387-388.

dans les Pays-Bas l'héritière d'une branche de la maison de Vilain; l'autre, l'héritière de la maison de Vastines; la nécessité de conserver de si grands biens ne fut point reçue de Jean II, qui bien-tôt après ne mit plus de bornes au ressentiment qu'il avoit conçu contre ses deux fils (1).

Et c'est ici, à cette époque où Jean II, suivant DU CHESNE se trouvait « en trop grand âge et débilité de sa personne pour aller et assister en guerre », que DÉSORMEAUX place en deux mots la célèbre anecdote :

En effet, la guerre n'eut pas plutôt recommencé entre le Roi et le duc de Bourgogne que le baron de Montmorenci somma à son de trompe Jean de Nivelles et Louis de Fosseux de servir le Roi. Ni l'un ni l'autre n'ayant comparu, il les traita de chiens et les déshérita (2).

« De là, ajoute-t-il — en note — est venu le proverbe : Il ressemble au chien de Jean de Nivelles, il s'enfuit quand on l'appelle. »

De là est venu.... Voilà qui est vite dit.

Mais pourquoi le proverbe s'attaque-t-il à Jean et néglige-t-il son frère cadet ? Mystère.

Et pourquoi le proverbe, s'il est venu de là, dit-il que ce « chien » s'est enfui ? DÉSORMEAUX, pas plus que DU CHESNE et qu'ANSELME n'ont ce détail dans leurs versions. Il est cependant essentiel. Au contraire le récit de DÉSORMEAUX, renchérissant dans notre esprit sur celui de DU CHESNE montre d'une façon flagrante que le divorce politique fut un acte parfaitement réfléchi, justifié par des raisons d'intérêt, et du reste virtuellement consommé quand Jean II eut l'idée de faire ses sommations. Nous sommes bien loin d'une brusque détermination, d'un acte brutal comme le serait une fuite précipitée....

Doit-on révoquer en doute l'épithète de « chien » ? Il est permis de trouver que ce trait attribue une bien véhémente énergie à ce vieux baron en pleine sénilité, au caractère depuis longtemps si faible, faible vis-à-vis de la marâtre, faible vis-à-vis de ses enfants, qu'il ne déshérite qu'en fin de compte, quand le déshonneur est parfait ; et le motif politique, ainsi que le prétexte de la volonté du roi, dont il couvre sa conduite, sont plutôt de nature à faire douter de la légitimité morale d'une décision aussi cruelle...

On pourrait aussi émettre un doute au sujet des sommations juridiques dont parle ANSELME, en insistant sur le silence que garde à ce propos DU CHESNE, le seul des trois historiens dont l'autorité générale soit absolument incontestée.

Mais cette discussion n'est même pas nécessaire. On peut négliger le fait des sommations. On peut admettre que Jean II ait lancé la

(1) *Ibid.* p. 389. — (2) *Ibid.* p. 390.

fameuse épithète. Si l'on veut, Jean et Louis furent des chiens, dans l'acception traditionnelle de cette injure. Actuellement encore, l'épithète de chien est une injure sanglante et une marque de mépris absolu. « Chien de chrétien » disaient les Turcs. « Chien de juif » disent encore certains de nos contemporains. Mais traiter quelqu'un de chien est aussi, bien souvent, une marque de reproche bien déterminé. Un chien est un ingrat, et sans pudeur en sa désaffection, un homme qui fait le contraire de ce qu'on est accoutumé à voir faire aux chiens, chez qui nous frappe cette désaffection parfois absolue quand ils changent de maître. Tu te conduis comme un chien, disons-nous à un enfant qui désobéit d'une manière flagrante et quasi injurieuse.

Dans ce sens, les eigneur de Nivelles fut un chien. Mais le sire de Fosseux fut aussi un chien. Cela en fait deux. Et dans ceux-là, nous ne trouvons pas celui du proverbe, où nous avons affaire à un chien original, à un chien qui commet un acte déterminé, l'un des plus répréhensibles, il est vrai, que puisse poser un être de cette espèce, un chien qui s'enfuit juste au moment où on l'appelle, un chien qui non seulement n'obéit pas — ou, en l'espèce, refuse d'obéir — mais qui pousse la désobéissance jusqu'à la protestation, un chien qui, au lieu de se terrer, de s'aplatir sur place en baissant les oreilles, s'en va, s'enfuit, se sauve, et joint l'insulte à la lâcheté.

Il faut donc conclure que la malédiction de Jean II, si malédiction il y eut, ne peut le moins du monde se comprendre dans le sens du proverbe.

Cette conclusion, s'ajoutant aux objections déjà faites au cours de ce chapitre jette un singulier discrédit sur les deux versions de l'anecdote. Celle d'ANSELME n'a reçu aucun relief du fait de DÉSORMEAUX et elle ne tenait plus debout depuis DU CHESNE; celle de FLEURY DE BELLINGEN n'est pas en meilleur état. Ce qui reste à l'actif de cette dernière, c'est que son explication serait tirée de la situation morale plutôt que du fait politique.

Du reste, les deux versions de l'anecdote sont apparues plusieurs siècles après les faits qu'elles prétendent raconter, et LE ROUX DE LINCY constate déjà que le proverbe avait notablement varié entre-temps : il trouve en effet les deux formes « le chien de maître Jean de Nivelles » (1570) et « le chien de Nivelles » (1611). Et FLEURY DE BELLINGEN, dans l'extrait que nous avons cité, avait soin de remarquer que : « on a cru que le chien de Nivelles (*sic*) estoit le chien de quelqu'un, au lieu que c'est une injure contre Jean de Nivelles. » Pourquoi cette remarque si le proverbe courant n'avait besoin d'être « rectifié » en sa forme au regard de l'anecdote ?

C'est qu'en effet, comme nous le verrons par la suite le peuple a de tout temps voulu, dans le proverbe, parler d'un chien, d'un animal, et non d'un homme qu'on aurait traité de chien. Bien au contraire, c'est ce proverbe de chien, qui a fait traiter de chien les gens qui fuient à un appel pressant.

Ceci montre bien que le peuple ignorait cette prétendue origine du proverbe. Il y a lieu, du reste, de se demander si elle a jamais été populaire, au sens propre de ce mot. Elle est parfaitement absente du folklore flamand comme du folklore wallon. Aucun critique ne la donne comme existant quelque part dans le patrimoine intellectuel des illettrés. Tout concourt à prouver qu'il s'agit bien ici d'une tradition purement livresque.

L'ignorance populaire au sujet de l'origine de ses dictons n'a jamais gêné les gens atteints de la manie d'expliquer. Mais si l'épithète infamante qu'on dit avoir été lancée par Jean II à ses fils n'a aucun rapport avec le proverbe, on doit se demander comment il se fait qu'on la lui ait donnée pour origine.

La coïncidence du nom a sans doute été pour beaucoup dans cette affaire, et nous montrerons bientôt ce qu'il en faut penser.

Mais il y a mieux : l'histoire des Montmorency compte une légende de chien qu'il nous paraît intéressant de raconter, d'autant plus qu'elle n'a jamais, je pense, été relevée à propos de la valeur de l'anecdote.

#### 4. — *Le chien des Montmorency.*

Le blason des Montmorency porte, au XV<sup>e</sup> siècle, d'or à la croix de gueule cantonnée de seize alérions d'azur, et comme cimier ou timbre, une tête de chien courant (1), aux oreilles pendantes d'or languée de gueules, colletée d'un collier du même, bordé, cloué et bouclé d'or.

L'origine de ce chien du cimier a donné lieu à plusieurs conjectures. (2)

BELLEFOREST raconte, d'après un ancien manuscrit que Bouchard II de Montmorency, surnommé à la Barbe-Torte, étant en

(1) RIETSTAP, *Armorial général*, 2 vol. 8°, au mot Montmorency, dit que la tête de chien est posée de face. Elle fut mise anciennement de profil. Mais cela n'est ici qu'un détail.

(2) MENNENIUS, *Traité des Ordres de Chevalerie*. Chap. de l'Ordre du Chien et du Coq. — PHIL. MOREAU, *Tableau des Armoiries de France* : Montmorency. — BELLEFOREST, *Les Grandes Annales et Histoire générale de la France*, etc., 1579. Liv. 3, chap. XXXIII. — MORERI, *Grand Dictionnaire historique*, nouv. édition, Paris 1759, v<sup>o</sup> Chien. — DU CHESNE, *Ouvr. cité*, pp. 28-33 et 66. — DESORMEAUX, *Ouvr. cité*, t. I, pp. 174 à 177.

guerre avec Vivian, abbé de St-Denis, le prince Louis (plus tard Louis le Gros) prit le château de Montmorency et réduisit Bouchard à la raison. Dès qu'il fut rentré en grâce, celui-ci vint à Paris, l'an 1102, accompagné d'un certain nombre de chevaliers qui portaient tous un collier, « fait en façon de tête de cerfs, avec une médaille où l'on » avait gravé l'effigie d'un chien ». De ce fait, dit l'auteur, fut tirée l'origine du chien que portèrent au cimier les armes de Montmorency.

Précédemment MENNENIUS avait donné cet événement comme origine à un prétendu Ordre du chien, dont Bouchard aurait donc été « le Chef et Instituteur » ; cet héraldiste ajoutait que le Chien avait été porté et institué en Ordre de chevalerie de par sa valeur comme symbole de fidélité. De son côté PHILIPPE MOREAU reportait l'origine du chien du cimier au fabuleux fondateur de la Maison, le Franc-Salien Lisoye qui fut, paraît-il, le premier à « se jeter quant et son Roy Clovis aux » fons du baptême », cet acte insigne de fidélité, lui ayant donné occasion de porter le chien à ses armoiries. Un bon siècle plus tard MORERI reprenait l'idée de MENNENIUS au sujet de l'origine de l'Ordre du chien, sans donner de preuves de l'existence de cet Ordre de chevalerie.

Le premier annaliste des Montmorency, ANDRÉ DU CHESNE n'en donne pas davantage. Mais il constate que la première apparition du chien au cimier des Montmorency et l'institution de l'ordre du chien, ne peuvent être reportées à Bouchard II.

Le tymbre primitif des Montmorency, dit-il, n'est pas le chien, mais bien le Paon.

La substitution semble s'être opérée sous Charles, c'est-à-dire dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Jacques, fils de Charles, puis Jean II, fils de Jacques et père de notre Jean de Nivelles retinrent aussi le chien au lieu du Paon (1). « Depuis lequel temps, tous ceux » de cette famille ont continué de porter le mesme Tymbre jusques à » maintenant. D'où l'on peut présumer que la mutation ne s'en est » pas faite sans quelque grand et notable sujet. Mais d'autant que » nuls Auteurs dignes de foy ne l'ont escrit, il est malaisé s'en » rendre une bonne raison. » Et au sujet de l'Ordre du Chien, cet auteur conjecture : « Peut bien estre semblablement, que quand » Charles de Montmorency prist ce Tymbre, il institua lay-mesme



(1) Le blason ci-contre est celui de Jean II. Il est repris à un sceau de 1461, d'après DU CHESNE, *Hist. général.*, p. 31.

» l'ordre du chien, embelly d'un collier fait à testes de cerf, pour  
 » mémoire du fidelle et loyal amour qu'il portait à Jeanne de  
 » Roucy sa femme... attendu que l'amour fist naistre lors et depuis  
 » divers ordres de chevalerie... estant veritable d'ailleurs que ce  
 » Charles marchoit de pair avec plusieurs Princes de son siècle,  
 » lesquels instituèrent aussi presque tous des ordres particuliers, en  
 » forme de société et confrairies d'armes. » Quoi qu'il en soit, rien  
 ne prouve l'existence de cet Ordre du Chien, qui pourrait bien n'être  
 qu'une simple invention de MENNENIUS.

Pour ce qui nous concerne, il suffit d'observer que le chien  
 légendaire jouait un rôle chez les Montmorency — et un rôle impor-  
 tant se rattachant aux armoiries — dès avant notre sire de Nivelles.  
 Et avant cette époque, l'introduction du chien au cimier étant  
 encore assez récente, il y était d'autant plus remarquable. Le vieux  
 baron Jean II, père de notre héros, était en effet le second qui eût  
 adopté le chien d'une façon bien certaine.

Cette coïncidence n'est-elle pas remarquable ? Et ne peut-elle pas  
 servir à expliquer comment s'est formée l'anecdote — très impro-  
 probable nous le savons — qui donne le seigneur de Nivelles comme  
 origine au fameux proverbe ?

FLEURY DE BELLINGEN était loin d'être un érudit. Mais c'était un  
 esprit curieux et ingénieux. Ses explications prouvent à la fois l'un  
 et l'autre : telle est l'opinion que LE ROUX DE LINCY avait de lui, et  
 que nous avons rapportée.

Pour inventer cette anecdote, il n'avait dû savoir que peu de  
 choses — vraiment curieuses du reste, — et profiter de leur coïnci-  
 dence. Le fait du chien du cimier, ce chien lui aussi légendaire, qui  
 est aux armes de la famille sans que l'on sache pourquoi ; le scanda-  
 leux divorce de notre héros avec son père ; le nom surtout de ce  
 héros, nom populaire, autour duquel s'étaient cristallisées tant de  
 choses...

FLEURY DE BELLINGEN avait donc sous la main les éléments de  
 l'anecdote. Ce qui prouve qu'elle fut une pure invention, c'est que,  
 par quel bout qu'on la prenne, elle est illogique comme origine du  
 proverbe ou fallacieuse au regard de l'Histoire.

Mais si l'anecdote est absurde, si elle était, en somme, d'une  
 invention assez facile pour un esprit ingénieux rien encore ne per-  
 met d'affirmer que le type populaire n'ait aucun rapport avec le  
 seigneur.

Celui-ci mourut en 1477. Le plus ancien texte de la chanson est  
 de 1530. La plus ancienne citation du proverbe est de 1570. Nous  
 n'avons aucune preuve matérielle que le type populaire soit plus

ancien que le seigneur : tout semble au contraire concorder à faire  
 d'eux des contemporains. La coïncidence du nom continue à hanter  
 notre esprit, et l'Histoire a beau ne rien dire qui puisse représenter  
 notre sire de Nivelles sous des dehors ridicules, nous ne pouvons  
 savoir, d'une façon absolue, s'il ne fut pas drôle de quelque manière  
 et si, en définitive, il n'a pas donné lieu d'imaginer, sur son nom, le  
 personnage assez vague de la chanson célèbre, d'où le proverbe serait  
 sorti à un moment donné.

Et bien, il est temps de le dire, cela est aussi peu probable que  
 le reste. Car dans le nom même du seigneur de Nivelles, il y a une  
 erreur historique. De telle sorte que, littéralement, Jean de Nivelles  
 n'était pas Jean de Nivelles !

##### 5. — Jean de « Nivelles en Flandre ».

Il est un point sur lequel, jusqu'à présent, tout le monde est  
 d'accord, depuis les premiers anecdotiers de Jean de Nivelles jus-  
 qu'aux historiens, historiographes, auteurs de dictionnaire ou  
 d'encyclopédie.

C'est quand on fait de Jean III de Montmorency un seigneur de  
*Nivelles (sic)* en Flandre.

Plusieurs auteurs, nous le savons déjà, ont voulu lire Nivelles  
 (Brabant) et l'on a vu, dans vingt-quatre pages de ce travail, combien  
 d'encre cela fit couler...

Du reste, les influences de fausse analogie qui ont fait rattacher  
 le « Nivelles » des Montmorency à la ville brabançonne sont encore  
 actuelles puisque la *Grande Encyclopédie*, en son t. XXIV, p. 1147,  
 « rectifie » l'orthographe traditionnelle en ajoutant un s final au nom  
 du seigneur et à celui de sa terre — tout en conservant *Nivelles* sans s  
 dans le corps du proverbe, où ce mot n'a jamais varié.

Il est de fait cependant que le nom de la ville brabançonne s'est  
 écrit pendant des siècles sans l's final qu'on y voit régulièrement  
 aujourd'hui. M. GODEFROID KURTH signale *Nivele* dans Albert de  
 Stade, c'est-à-dire au XIII<sup>e</sup> siècle (1). TARLIER et WAUTERS ont rap-  
 porté ces orthographes du XIV<sup>e</sup> : *Nyvel*, *Nivele*, *Nivelles*, *Nyvelles* (2).  
 Enfin M. GEORGES WILLAME a constaté tout récemment *de visu* à  
 l'Hôtel-de-Ville de Nivelles que, dans les comptes communaux, le  
 nom a pris l's pour la première fois au XVII<sup>e</sup> siècle seulement  
 (compte de 1627-1628) et qu'il l'a conservé depuis.

Il y a un Nivelles, petit village, dans la province de Liège. Il y a

(1) KURTH, *Frontière linguistique*, 1896, t. I, p. 468.

(2) TARLIER et WAUTERS, *Géographie et Histoire des communes belges. Ville de Nivelles*. Bruxelles, 1862, in-4°, p. 1, col. 2.

plusieurs Nivelles en France. Il n'y en a jamais eu dans nos Flandres. Et cependant la formule de « Nivelles en Flandre » est de tradition livresque, au sujet de notre sire, depuis des siècles, chez les auteurs Français.

Certes nos voisins du Sud ont fait preuve en tout temps de la plus parfaite ignorance au sujet de la géographie des provinces belges; cette ignorance règne encore, et il se présente assez souvent, dans les écrits les plus divers, et même autorisés, des faits de cet ordre, vraiment déconcertants (1). Néanmoins, puisque de vrais érudits se sont occupés de « Jean de Nivelles » et de la conjecture relative aux Montmorency, il est remarquable qu'aucun n'ait cherché à savoir ce que signifiait au juste cette appellation de « Nivelles en Flandre » et que chacun l'ait copiée servilement sur ses devanciers. Cette négligence doit avoir une cause profonde. Nous devons ajouter qu'elle est surtout remarquable chez des Belges, et notamment chez l'érudite GACHET que nous avons vu à coup de conjectures plus fantaisistes les uns que les autres, tenter malgré toutes les probabilités historiques, de faire du Jean proverbial un seigneur de Nivelles en Brabant.

Or, cette ville n'a jamais dépendu des Montmorency. Elle ne fut du reste un apanage que dans les premiers temps de son histoire. Elle appartenait alors à l'abbesse du chapitre de S<sup>te</sup>-Gertrude à Nivelles; les ducs de Brabant profitèrent de leur qualité d'avoué du chapitre pour se substituer peu à peu à l'abbesse dans l'administration de la ville, et ils y réussirent complètement vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

C'est au bourg de Nevele — Flandre orientale, à 15 km. de Gand — qu'il faut rapporter toute cette histoire. Et nous avons déjà la confirmation de M. FRANS DE POTTER, l'historiographe érudit des communes flamandes, lequel, à une question posée à ce sujet a bien voulu répondre : « Nevele fut de tous temps, comme la plupart de nos communes, une seigneurie; elle appartenait, au XV<sup>e</sup> et jusque vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, aux Montmorency; elle ressortissait à la cour féodale du château des comtes, à Gand. Nulle part, ajoute notre aimable correspondant, il ne m'est apparu qu'un Jean de Montmorency ait jamais porté le nom de Jean de Nivelles. » Nous pouvons

(1) Nous ne citerons qu'un exemple. Dans son n<sup>o</sup> du 12 mai dernier, p. 307, col. 3, l'illustration, de Paris, annonçait en ces termes une exposition à Liège : « Du 20 mai au 22 juillet aura lieu à Liège (Belgique) l'exposition des anciennes » guildes et corporations de toutes les provinces des Flandres et du Limbourg » hollandais ». Pour cette revue, la Belgique c'est donc encore les Flandres. — Pour être juste, nous devons signaler que, sous la plume de l'éminent directeur de la Zeitschrift des Verein für Volkskunde, de Berlin, le pays wallon s'appelle die wallonische Flandern « les Flandres wallonnes ». (2<sup>e</sup> livr. de 1900, p. 206). Mais de telles bévues en Allemagne sont, il faut le dire, infiniment plus rares qu'en France.

confirmer ce dernier renseignement en disant que dans les ouvrages historiques que nous avons cités, et notamment dans les actes officiels que donne DU CHESNE en son volume de *Preuves*, le seigneur est toujours nommé Jean de Montmorency, de même que son frère, le sire de Fosseux, et leurs descendants continuent de porter le nom de la famille. Le fait concorde, au reste, avec les prétentions que ces deux branches ne cessèrent d'élever au sujet de l'héritage dont elles avaient été exclues, et au bénéfice duquel elles finirent par être admises après de longues difficultés.

Cependant les historiens et tous les écrivains sans exception, qui se sont occupés de ce seigneur ou de l'anecdote dont il est le héros sont d'accord pour écrire le nom de sa terre dans la même orthographe, cette fois erronée, que le nom du type populaire.

Le vénérable DU CHESNE lui-même tombe dans ce travers. Il orthographie tout d'abord « Nevele » (pp. 230, 231, 234), puis « Nivelles ou Nevele » (p. 251), puis enfin il se décide en faveur de « Nivelles » (pp. 252, 253, etc., etc.). Cette variation n'est-elle pas saisissante ?

On trouve les mêmes errements dans les *Preuves* de cet auteur (1) suivant lesquelles l'épithète même du seigneur porterait l'orthographe « Nivelles ». En admettant que la copie de DU CHESNE soit exacte, il faut croire que ce document et quelques autres sont l'œuvre de scribes français : nous n'en sommes plus à apprendre que le flamand était dédaigné à la cour de Bourgogne. Au reste, les autres documents en français que donne DU CHESNE (il y en a en latin) et qui sont gantois, écrivent à la flamande non-seulement « Nevele », mais fort justement le prénom même de l'épouse du seigneur, « Goedele » pour « Goudete ». On peut faire les mêmes remarques sur les *Preuves* relatives à Jean, fils et successeur du premier Montmorency de Nevele.

Il est certain cependant, que la prononciation locale est *Nevele* et que cette forme orthographique est ancienne. Elle était assurément fixée au XV<sup>e</sup> siècle, comme le prouve un document pour ainsi dire contemporain. C'est le titre du manuscrit n<sup>o</sup> 3107, de la bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, titre assez mal cité par LE ROUX DE LINCY (2) et qui doit être ainsi rectifié :

*Cy commence le livre des beaux dits de Caton, translatez par maistre Jehan Acherman, dits le Laboureur, natif de Nevele en Flandre, et par luy dediés aux nobles enfans de Montmorency, flux (fils) de monseigneur*

(1) Ouvr. cité, *Preuves*, p. 182 et 183.

(2) *Dictionnaire des proverbes français*, préf. p. xxvi.

*Philippe, sire de Nevele, et de madame Marie de Horne, ces très honorez seigneurs et dames* (1).

Le Jehan Ackerman dont il s'agit étant le précepteur des enfants de Philippe (mort en 1515) quatrième fils de notre fameux Jean, on serait assez mal venu de croire qu'il eût ignoré l'orthographe exacte du nom de son maître, au point de l'écrire deux fois d'une même manière erronée, en tête d'un manuscrit presque à lui destiné.

On peut donc admettre sans plus amples recherches que la forme contemporaine du nom du seigneur était Nevele et non autre : on sait assez que les noms de lieux d'origine germanique ont été partout fixés bien longtemps avant les noms gallo-romans. C'est du reste ce que nous confirme en ces termes M. FR. DE POTTER : « On » trouve, dit-il, *Nivela*, *Nivella* (pour *Nevele*) dans les anciens » diplômes en langue latine, *Nivela* en 1072, *Nivella* de 1084 à 1235. » Dans tous les actes flamands on lit *Nevele*, jamais *Nivelle*, preuve » que la prononciation de ce nom n'a jamais varié ».

Sous quelle influence a pu se produire le changement, contemporain ou non, si rapidement devenu traditionnel en tous cas et auquel DU CHESNE souscrit, comme à regret, et contraint et forcé ?

La prononciation flamande de « *Nevele* », avec l'accent sur le premier *e*, est absolument contraire au génie de notre langue, et l'orthographe, ne l'oublions pas, à cette époque ne comptait point. Elle comptait d'autant moins en l'espèce que le seigneur s'appelant de Montmorency, le mot en question perdait de son importance et n'intervenait plus que dans l'énumération du nom de ses terres, en d'autres termes dans ses sous-titres. On concevrait donc *Nevelle* ou *Nivelle* (2). Mais pourquoi *Nivelle*, toujours et régulièrement ?

Il faut peut-être voir ici l'influence combinée de la vieille forme latine *Nivella* pour *Nevele*, et du nom de la ville brabançonne, laquelle avait été réunie à la Flandre avec le duché de Brabant en 1430. Mais il convient d'envisager aussi la possibilité de la réaction inconsciente du « *Nivelle* » populaire. Aucun document ne permet d'affirmer que le type de Jean de Nivelles était déjà dans la vulgarité

(1) Nous devons cette lecture authentique à l'aimable obligeance de M. HENRY MARTIN, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Notre crédit correspondant a eu l'occasion de s'occuper à plusieurs reprises de ce manuscrit, notamment dans le tome III, p. 224-225 de son *Catégorie des mss. de l'Arsenal*, (Paris 1887) puis tout dernièrement encore dans son *Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*, (Paris, 1900) où aux pp. 277-278, il constate que la traduction des Distiques de Caton contenu dans le manuscrit de Jean Ackerman, n'est autre qu'une copie servile de la traduction bien connue faite par Jean Le Fèvre.

(2) A. DINAUX, dans son *Ouvr. cité*, s'occupant p. 549 du trouvère Jehan li Venelais, parle de *Nivèle* (sic) en Flandre.

avant le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais rien non plus n'autorise à déclarer la chose impossible.

Nous sommes donc ici, de quelque manière, en présence d'un de ces faits d'étymologie par fausse analogie qui a ses parallèles en nombre incalculable dans la déformation des noms propres.

Exemple : Les bureaux de *Wallonia* sont à Liège, dans la rue Fond St-Servais. Sur cent envois venus de France à son adresse, et surtout de Paris, quatre-vingt-dix-neuf portent : Fond St-Gervais. Cela s'explique. St-Gervais est très populaire en France, tandis que St-Servais y est généralement inconnu. Et alors, l'initiale de notre saint a tout-à-fait l'air d'être une faute d'écriture ! Tel mot sonne bien, tel mot sonne mal, parce qu'on le connaît ou qu'on ne le connaît pas ; mais s'il ressemble à un mot familier, il sonnera bien, même s'il est proprement inconnu. On comprend que chez les gens pressés, le souvenir d'un mot mal lu se confonde avec celui d'un mot familier, au point de ne plus apparaître sous sa forme réelle. Ce qui se passe actuellement pour les mots mal lus, s'est passé de tout temps pour les mots entendus de travers. Le St-Gervais pour St-Servais correspond au Nivelles pour Nevele, avec cette circonstance aggravante que dans ce dernier cas, la malaudition se compliquait d'une impossibilité pour ainsi dire matérielle à reproduire la prononciation exacte.

Le mot *Nevele*, où le premier *e* reçoit l'accent tonique et devient fermé-long, a deux syllabes muettes l'une après l'autre. Nous ne pouvons nous douter de cela, et c'est instinctivement que nous sommes amenés à faire du second *e* un *e* demi-ouvert. Aucun wallon ne s'y trompera ! Un cas analogue se présente pour le nom du grand poète wallon NICOLAS DEFRECHEUX. Ici aussi (par suite d'une erreur de transcription dans l'état-civil des ascendants du poète) on trouve deux *e* muets consécutifs. Les wallons prononcent généralement *Defrècheux* ou étymologiquement *Défêch'ieux*. Mais les « franc-quillons » et avec eux tous les gens « qui parlent bien », ne manquent pas de dire (et d'écrire) *Defrècheux*, *Defrêchcux* ou même *Defraicheux* !

C'est donc sous l'influence naturelle, involontaire et impérieuse d'une forme vulgaire voisine que la forme *Nevele* se trouva ainsi « rectifiée » aux yeux des francisants de l'époque.

Or, si, parmi les mots *Nivelle* qui ont hanté l'esprit des auteurs plus ou moins inconscients de la transformation, on ne peut de façon assurée, placer le nom du personnage trivial ; si celui-ci a pu n'apparaître dans le langage qu'après la mort de Jean de Montmorency, son influence sur celui-ci n'en a pas moins été énorme, puisque le seigneur,

qui ne s'est jamais appelé « Jean de Nivelles » de son vivant et qui certainement n'a pu l'être, porte néanmoins actuellement ce nom dans les ouvrages les plus divers : les derniers dictionnaires historiques et les plus récentes encyclopédies ne l'appellent pas autrement que : de Nivelles, Montmorency-Nivelles, sire de Nivelles, etc. C'est même au mot Nivelles qu'il faut chercher dans ces livres la biographie de notre Jean de Montmorency. Telle devait être la destinée de ce surnom, qui n'a, cependant, sans doute jamais été usuel ou populaire à aucune époque. Comment l'aurait-il été, puisque la « tradition » elle-même, fallacieuse, nous le savons, qui identifie le sire de Nevele avec le Jean proverbial est purement livresque ? A Nevele, nous dit M. DE POTTER, personne ne connaît Jean de Nivelles ou son chien !

Ce surnom, cependant, on le verra plus loin, est infiniment plus cruel pour la mémoire du pauvre sire, que le fait d'avoir un chien infidèle ou même celui d'être traité de « chien ». Au reste, il n'est rien moins que prouvé, désormais, que cette qualification fut jamais méritée. Nous avons fait toucher du doigt la vraie cause des querelles domestiques qui ont amené le schisme de la famille. Quelle fut exactement en cette affaire la responsabilité personnelle et particulière du seigneur de Nevele ? C'est ce que des recherches plus approfondies pourront sans doute établir plus nettement. Mais il semble bien, à en juger par les seules données réunies à présent, qu'il y ait eu chez nos anecdotiers, au détriment du pauvre sire de Nevele, une sorte de légèreté — dont le Jean proverbial est fort peu responsable...

#### 6. — Conclusions.

L'anecdote qui prétend trouver dans la conduite du fils aîné de Jean II de Montmorency l'origine du proverbe, est apparue en 1656, c'est-à-dire environ deux siècles après les faits auxquels elle prétend référer. Elle a constamment varié jusque dans ses détails essentiels. Personne jusqu'à présent n'a tenté d'en démontrer l'authenticité.

Sous ses deux variantes principales, elle constitue un récit inexact ou incomplet de ces faits historiques. Tantôt elle méconnaît les causes réelles et profondes du schisme des Montmorency, tantôt elle ignore la méconduite parallèle du sire de Fosseux. De plus, l'anecdote a pour base la dénomination de « Jean de Nivelles » qui n'a aucune réalité historique au regard du sire Jean. Enfin, si même, comme elle le dit, le sire de Nevele a été traité de chien, rien n'indique qu'il l'ait été dans le sens du proverbe, et selon toute probabilité, il n'a pu en être ainsi.

L'anecdote, qu'en l'absence de tout témoignage contraire, on doit croire purement livresque, a pu être inventée, alors que le type populaire était de tradition vulgaire, sous l'influence de l'ancienne mauvaise lecture de « Nivelles » pour « Nevele », et grâce à la coïncidence d'un chien légendaire aux armes des Montmorency.

Enfin, il n'est rien dans l'histoire du sire de Nevele qui permette de lui attribuer un rôle ou un caractère ridicule.

Le seigneur de Nevele paraît donc n'avoir absolument rien de commun avec le Jean de Nivelles populaire, auquel on ne comprendrait point qu'il eût donné naissance. Le crédit accordé à la conjecture contraire s'explique par le caractère amusant de l'anecdote, l'application ingénieuse qui y est faite du proverbe célèbre, et la pénurie de renseignements historiques contemporains.

(A suivre).

O. COLSON.



## NOTES ET ENQUÊTES

10. **Croyances relatives aux animaux.** — Notre distingué confrère M. N.-W. THOMAS, bibliothécaire de *The Anthropological Institute*, de Londres, nous prie de porter à la connaissance de nos lecteurs le questionnaire suivant. Il engage vivement les folkloristes belges à le seconder dans son entreprise. Il insiste sur la nécessité d'indiquer exactement les localités et de citer les noms populaires des animaux avec le nom en français (et en latin si possible). Il demande aussi trois gâteaux (question 14) ou du moins la photographie de ces gâteaux, ainsi que des objets dont il est question à l'article 22. — Les lecteurs de *Wallonia* qui voudraient apporter leur contribution aux recherches de M. THOMAS pourront nous envoyer leurs notes : nous les transmettrons volontiers. En attendant nous donnons ci-dessous, au complet, le questionnaire dont il s'agit.

1. De quels animaux (oiseaux, poissons, insectes) croit-on qu'ils portent bonheur ou malheur à celui qui les voit ?
2. De quels animaux croit-on qu'ils portent bonheur ou malheur à la maison où ils séjournent ?
3. De quels animaux croit-on qu'ils présagent la mort ?
4. De quels animaux croit-on qu'ils donnent des présages pour la moisson ?
5. Les derniers épis reçoivent-ils un nom animal ? Dit-on qu'un animal traverse les champs quand le blé s'incline devant un coup de vent ?
6. Croit-on s'assurer du bonheur en gardant chez soi des animaux, oiseaux, etc. (le bec-croisé par exemple) ? Croit-on devoir attraper, saluer, ou tuer l'animal qu'on voit pour la première fois au printemps ? Y a-t-il des animaux, des œufs, etc. qu'il ne faut pas apporter chez soi ?
7. Quelle importance a la couleur dans la superstition ? Les animaux blancs sont-ils regardés comme sacrés ?
8. Y a-t-il des animaux qui jouissent d'une sainteté locale, c'est-à-dire, qu'on ne veut ni tuer ni manger ni même voir, dont on n'emploie pas le nom ordinaire, ou dont on ne veut pas toucher le corps, le nid, etc.
9. Y a-t-il des animaux qu'on ne mange qu'une fois par an, ou qu'on mange une fois par an avec beaucoup de cérémonie ?
10. Y a-t-il des animaux qu'on chasse une fois par an ou qu'on tue à des fêtes populaires ? Y a-t-il des oiseaux dont on détruit les œufs, ou des animaux qu'on tue habituellement, ou qu'on bat à coups de fouet ?
11. Promène-t-on des animaux, des charpentes ou des hommes revêtus de peaux d'animaux pour faire des quêtes à certaines saisons ? Brûle-t-on des animaux au feu de Pâques, etc. Vend-on des insectes, etc. à certaines saisons ? Achète-t-on des oiseaux, etc. pour les mettre en liberté ?
12. Croit-on gagner des pouvoirs guérisants en mangeant la chair de certains animaux, en les laissant mourir dans la main, ou en les touchant ? A quel âge faut-il le faire ?
13. De quels animaux se sert-on dans la médecine populaire et dans la magie et à quelle intention ? Croit-on que l'influence magique varie selon la saison de l'année où l'on tue l'animal ?
14. Fait-on des gâteaux en forme d'animal ou auxquels on donne un nom d'animal ? Vend-on des animaux en argile, etc.
15. Croit-on que les morts apparaissent sous la forme d'un animal ?
16. Croit-on que les sorcières prennent la forme d'un animal ?
17. De quels animaux croit-on qu'ils comprennent la langue humaine ?
18. De quels animaux croit-on qu'ils prennent la forme humaine, soit en d'autres pays, soit sans limitation, ou qu'ils soient des êtres humains ensorcelés ?
19. De quels animaux croit-on qu'ils apportent les bébés et d'où ?

20. Raconte-t-on des histoires de filles ou de jeunes hommes cygnes ; d'ancêtres en forme animale, ou qui avaient les oreilles, etc. d'un animal ; ou de femmes qui ont produit des animaux au lieu d'enfants humains ?

21. Y a-t-il des cérémonies à l'occasion de la naissance, du mariage, ou de la mort où figure un animal, où l'on se sert d'une peau, etc. ? Quels animaux figurent dans le menu des fêtes de mariage ?

22. Les maisons, les meubles, etc., se trouvent-elles surmontées d'une tête d'animal en bois ou autrement ? Se sert-on de crânes pour la protection des maisons, des champs, etc. ?

23. Quels animaux trouve-t-on comme enseignes d'auberge et comme girouettes ?

24. Y a-t-il des jeux d'enfants, ou des cérémonies où l'on imite des animaux ou auxquels on donne un nom animal ?

25. Croit-on devoir enterrer des animaux morts (pour des causes superstitieuses) ?

(S.) N.-W. THOMAS, 3, Hanover Sq., Londres.

11. **Le jeu de l'animal décapité** (voir t. II, p. 169). — Le journal *L'Express*, de Liège, a publié les 11 et 13 septembre derniers, à propos des fêtes de quartier à Visé, les informations suivantes qui sont une preuve de la popularité actuelle du jeu dont il s'agit :

*En tuant l'oie.* — La fête de la Chinstrée, selon son habitude, avait à son programme la décapitation de l'oie, qui consiste à couper la tête à l'aide d'un sabre à une oie suspendue, le participant ayant les yeux bandés. Dimanche, le sieur H..., devant essayer, lâcha l'arme qui alla atteindre un spectateur, le nommé Lemlin, Joseph, gamin d'une dizaine d'années, à la figure ; il lui fit une énorme balafre à la joue. La petite victime, qui perdait du sang en abondance, fut transportée à la pharmacie Stéphanie Verbiest, où précisément se trouvait un médecin de Liège, qui s'empressa de soigner et d'appliquer plusieurs points de suture au petit Lemlin. La blessure, quoique très douloureuse, n'est pas dangereuse.

\* *Encore à cause de l'oie.* — Un nouvel accident s'est produit à la décapitation de l'oie, lundi soir, rue de la Station, à Visé. Au moment où la tête venait d'être tranchée, cette partie fut projetée au loin et alla atteindre à l'œil gauche un spectateur qui se trouvait à plus de dix mètres. La victime, un sieur Bellem, de Haccourt, tomba à la renverse et fut transporté inanimé au café Brouha-Galère où le docteur L. Lahaye vint lui donner ses soins. La paupière supérieure seule était coupée, mais l'œil heureusement ne paraissait pas atteint. Le blessé a ensuite été reconduit à son domicile à Haccourt. Circonstances bizarres, le coupeur de l'oie qui, involontairement, a occasionné l'accident, porte le même nom que la victime et ce dernier est le cousin germain de la victime du jour précédent. »

Quelques jours plus tard le même journal, à propos de cette coutume festive de la décapitation de l'oie, indiquait en ces termes, quelques « numéros » des fêtes populaires organisées dans une commune de la région de Charleroi :

1° Le jeu du canard. Après avoir enterré jusqu'au cou un canard vivant, on place à six pas environ un tonneau debout sur une de ses bases, l'ouverture placée du côté du canard (!) Après avoir bandé les yeux au joueur, qui se trouve près du tonneau, on le laisse s'avancer armé d'un sabre vers le canard, dont il doit tâcher de trancher la tête.

2° Une poule étant pendue par le cou entre deux perches, les joueurs peuvent, pour deux sous, tâcher de décapiter l'oiseau à coups de bâton.

3° Avec le même dispositif, un cavalier passe au trot entre les deux perches et essaye d'arracher le volatile, ce qui ne peut se faire qu'en lui arrachant violemment le corps de la tête, qui reste suspendue.

12. **Le feu de l'étincelle.** — Pendant de longs siècles, la dévotion populaire à l'égard de sainte Waudru à Mons, fut très grande. Ce n'étaient pas seulement les Montois qui l'invoquaient, mais nombreux étaient les pèlerins qui venaient chaque année recourir à son intercession et la prier dans l'église où reposaient ses reliques. L'affluence de ces étrangers qui de divers côtés arrivaient pour solliciter de sainte Waudru, des faveurs, soit temporelles, soit spirituelles, amena l'organisation de processions spéciales distinctes des processions solennelles. Les pèlerins y marchaient deux à deux et les chanoinesses accompagnaient les reliques de leur patronne. Les cloches de l'église collégiale se faisaient entendre pendant la cérémonie.

Les comptes généraux du chapitre renseignent, dès 1342, les dépenses pour la procession des pèlerins. A partir de 1401, ils relatent le nombre et presque toujours les noms des « malades qui ont esté warit par les miracles de Dieu et de me dame sainte Waldrud ». Ces malades appartenaient à toutes les classes de la société et ils étaient de diverses localités du comté de Hainaut.

A dater de 1428 et jusqu'en 1476, les comptes précisent la maladie pour laquelle on venait spécialement invoquer sainte Waudru ; elle est désignée sous le nom de « feu c'on dist de l'estincelle, feu de l'estincelle, feu de l'estinchelle ». Quelle était cette maladie qui était fort commune en Hainaut pendant cette période, à en juger par l'énumération des personnes qui avaient obtenu leur guérison par l'intercession de sainte Waudru ? Les noms cités permettent de constater qu'elle s'attaquait aux riches comme aux pauvres.

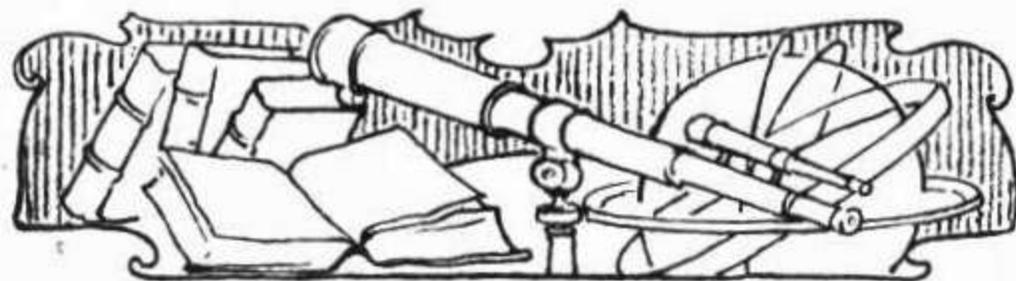
La maladie semble avoir persisté jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, car le compte de la fabrique de Sainte-Waudru de 1792-1793 porte une dépense en vins au petit clerc « pour veiller aux éteincelles, pour avoir assisté les pèlerins malades venant servir sainte Waudru... ».

Il s'agit là, vraisemblablement, de la désignation vulgaire, d'une maladie qu'il serait curieux de pouvoir connaître. Les glossaires wallons que nous avons consultés ne nous fournissent aucune explication sur ce point. Peut-être les lecteurs de *Wallonia* pourront-ils découvrir les renseignements désirés.

La procession des pèlerins se renouvela annuellement jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, mais non à une date fixe ; le jour variait chaque année. Cette coutume disparaît après 1545 (1).

ERNEST MATTHIEU.

(1) On trouvera des détails plus complets sur cette procession et les noms des pèlerins dans la notice que nous avons publiée en 1898, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXVIII, *La confrérie de sainte Waudru, à Mons*.



## DOCUMENTS

POUR LA

### PARABOLE DES TROIS ANNEAUX.

M. GASTON PARIS, dans l'une de ses plus charmantes conférences (1), a exposé un jour en détail l'histoire de la parabole des trois anneaux, que le drame de Nathan le Sage par LESSING a rendue si justement célèbre. Sa conclusion, c'est qu'on peut remonter jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle et que la source première de la parabole est juive.

Mais une publication récente vient renouveler, en quelque sorte, la question. En effet, l'un des plus illustres orientalistes de la France, M. ZOTENBERG (2), a donné récemment, dans un splendide volume envoyé à l'Exposition de Paris par l'Imprimerie nationale, une histoire des rois de Perse, texte arabe et traduction. Or ce livre, dont la composition se place entre les années 408 et 412 de l'hégire (1017-1022 de l'ère chrétienne), nous fait connaître un conte qui contient évidemment le germe de la parabole et qui ne présente rien de juif.

On nous saura gré de reproduire ici l'élégante et fidèle traduction de M. ZOTENBERG.

« Après la mort d'Iranschahr-Schâh régna son fils Djaudharz, qui réunit sous sa domination l'Iraq et le Fars. Il administrait bien ses Etats et les rendait très florissants. Voici une anecdote curieuse de sa vie :

(1) Cette conférence, faite le 9 mai 1884, a paru d'abord dans la *Revue des études juives*, numéro de juillet-septembre 1885 et à part. Elle a été rééditée dans le second volume de *La poésie du moyen-âge, leçons et lectures*, par GASTON PARIS, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1895, p. 131-163. — Un compte-rendu dans le tome VI du *Giornale storico della lett. italiana*. — M. G. PARIS a fait espérer qu'il traiterait de nouveau le sujet ; la publication du texte traduit par M. Zotenberg le décidera peut-être à remplir sa promesse.

(2) C'est M. ZOTENBERG qui a ouvert des voies nouvelles à la science par ses études sur les manuscrits des *Mille et une nuits*, par la découverte qu'il a faite du texte arabe d'Aladdin, etc.

Djoudharz avait trois favorites qui résumaient pour lui toute la félicité du monde. Chacune d'elles était extrêmement belle et réunissait en elle tous les genres de la beauté. Il les faisait venir toutes les trois à ses banquets, pour avoir le bonheur parfait en jouissant simultanément de leurs charmes et plein contentement en les regardant ensemble. Or elles lui demandèrent avec insistance de leur dire laquelle d'entre elles était la plus aimée de lui. Il leur répondit qu'il le leur dirait dans quelque temps. Puis il donna à chacune d'elles un anneau muni d'un rubis de grand prix en leur recommandant de le tenir caché et de n'en point parler à ses deux compagnes. Quand elles lui demandèrent de tenir sa promesse et de dire laquelle lui était la plus chère, il leur répondit : « Celle qui a l'anneau. » Chacune croyant que c'était elle-même, elles étaient toutes satisfaites et il passait sa vie agréablement avec elles. (1)

On voit que l'on peut maintenant remonter jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle.

La question de l'origine de la parabole se trouve donc de nouveau à l'ordre du jour. Afin de mettre chacun à même de l'étudier, il ne sera pas inutile de rappeler ici les travaux qui s'y rapportent : il va de soi que notre relevé n'a pas la prétention d'être complet ; quand il s'agit des migrations d'un conte, on ne l'est jamais.

1. — DUNLOP-LIEBRECHT, *Geschichte der Prosadichtungen*, 221, 481, 488, 511 et 546.

2. — *Histoire littéraire de la France*, xxiii, 259 et xxiv, 588.

3. — *Das Märchen von den drei Ringen auf seinen Ursprung zurückgeführt*, von M. WIENER. Dans *Jahrbuch für Israeliten*, 5617, (1856-1857).

Voir *Blätter für literarische Unterhaltung*, 1857, n° 19.

4. — MICHEL NICOLAS. *Essais de philosophie et d'histoire religieuse*. Paris, 1863.

5. — *Götting gelehrte Anzeigen*, 1869, 767. (*Libro di Novelle antiche tratte da diversi testi del buon secolo della lingua*. Bologna, presso Gaetano Romagnoli, 1868.)

6. — *Li dis dou vrai aniel. Die Parabel von dem ächten Ringe, französische Dichtung des dreizehnten Jahrhunderts, aus einer Pariser Handschrift zum ersten Male herausgegeben von ADOLF TOBLER*. Leipzig, Hirzel, 1871, gr. in-8, xxxii et 32 p.

*Li dis dou vrai aniel...* Leipzig, Hirzel, 1884, gr. in-8, xxxiv et 37 p., 1 m. 60.

Comptes-rendus : *Literarisches Centralblatt*, 1871, n° 44. — BARTSCH, *Heidelb. Jahrb.*, 1872, 12-15. — K. BÖDDEKER, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, XLVIII, 455-456. — *Academy*, II, 348. — BOEHMER, *Rom. Stud.*, I, 304. — SCHUCHARDT, *Romanisches und Keltisches*. — *Romania*, XIII, 487.

7. — OESTERLEY, *Gesta Romanorum*, 726 et 744, n° 210.

(1) *Histoire des rois des Perses par Al-Tha'libi. Texte arabe publié et traduit par H. ZOTENBERG*. Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 465-466 ; of. p. xxxv. — La date du livre est déterminée p. vii-viii.

8. — *Romania*, III, 179-180. (*Novellino romano*).

9. — M. STEINSCHNEIDER, *Polemische und apologetische Literatur in arabischer Sprache, zwischen Muslimen, Christen und Juden...* Leipzig, 1877, 319-320.

— *Die hebraeischen Uebersetzungen des Mittelalters...*, Berlin, 1893, 860, note, n° 8.

10. — WÜNSCHE, *Ursprung der Parabel von den drei Ringen*.

Dans *Grenzboten* de 1879, n° 4, 127-141. Réimprimé dans *Lessing-Mendelssohn-Gedenkbuch*. Leipzig, Baumgärtner, 1879.

11. — *Die Quellen des Dekameron von D<sup>r</sup> MARCUS LANDAU*... Stuttgart... 1884, 183-188.

12. — GOLDSCHMIDT. *Ein Pendant zur Nathan-Fabel von den drei Ringen*.

Dans *Jüdisches Literaturblatt* (Rahmer), xv, n° 31.

13. — *Romania*, xviii, 651. (RUA. *Di alcune nocelle inserite nell'Esopo di Francesco del Tупpo*).

14. — LESSING, G. E. *Nathan de wijze. Dramatisch Gedicht. Metrische vertaling met nieuwe omvangrijke Nathan-Studien door TACO H. DE BEER*. Culemborg, Blom en Olivierse. In-8, xv et 296 p.

C. R. D., *Rev. bibliog. belge*, v, (1893), 38-39. — Le livre contient une étude sur la parabole (1).

Pour compléter cette bibliographie, donnons ici deux formes qui semblent n'avoir pas encore attiré l'attention jusqu'à ce jour.

L'une d'elles a été trouvée par Knust, dans le livre de GOBIN, intitulé : *Les loups ravissants* (1505), chapitre III.

« Nous lisons que entre plusieurs crestiens et juifz fut demande quelle estoit la meilleur foy des crestiens ou celle des juifz ou des sarrazins. Ung des crestiens dit que c'estoyt celle des crestiens et bailla une exemple en disant : que il y avoit ung roy qui avoit trois filz et avoit une pierre moult precieuse, et quant le roy deust mourir il pensa que ses filz seroyent en debat pour avoir ceste pierre. Or il aymoyt ung de ses filz plus que les autres et a l'occasion de ce il fist faire trois anneaux et deux pierres de voirre semblables à la precieuse et à l'article de la mort bailla l'anneau ou estoit la pierre precieuse a son fils ayme, et les deux autres ou estoient les pierres de voirre aux deux autres. Et apres la mort du pere chascun disoyt : « J'ay ung beau joyau. » Et ung sage homme leur dist : « Esprouvons voz anneaulx, et celluy qui guerira les malades est le meilleur. » Et le firent, mais nul malade n'estoit guery sinon par la precieuse pierre. Ces trois filz sont filz de roy, c'est de Dieu par creacion, tant crestiens, juifz que sarazins. Toutes-fois Dieu a baillie l'anneau de foy aux crestiens, et non pas aux juifz ne aux sarazins. » (2)

L'autre forme nous transporte dans l'Inde, on ne sait comment.

(1) On pourra se dispenser de lire l'article de BEGER (*Nathan der weise und sein Gleichniss von den drei Ringen*) dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, XXXI, 241-258 et le travail de STERNAT, dont rend compte le même *Archiv* (LXX, 222), parce qu'ils ne contiennent rien qui se rapporte à notre question.

(2) *Juan Manuel El libro de los enziemplos del Conde Lucanor et de Patronio. Text und Anmerkungen aus dem Nachlasse von HERMANN KNUST herausgegeben von D<sup>r</sup> ADOLF BIRCH-HIRSCHFELD*. Leipzig, Seele und C<sup>o</sup> 1900, p. 294-295.